

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI LE 9 SEPTEMBRE 2019 19H30**

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
  - a) Séance ordinaire du 26 août 2019
  - b) Séance extraordinaire du 5 septembre 2019
- 4- Correspondance pour décision
  - a) CJSO 101,7 propositions publicitaires
  - b) Solidarité Grenville sur la Rouge
  - c) M. Gérald Tremblay, demande d'autorisation Festival country
  - d) La course « Eskwad FMR »
- 5- Correspondance aux archives
- 6- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 7- Comités municipaux
  - a) Fête de l'Halloween
  - b) Comité consultatif d'urbanisme
    - i) Dépôt du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2019
    - ii) Demande PIIA 210 ch. du Chenal-du-Moine
    - iii) Demande PIIA 1717, ch. du Chenal-du-Moine
    - iv) Demande PIIA 6, rue Saint-Nazaire
    - v) Demande de PIIA 15 rue Dupont
    - vi) Demande de PIIA 106, chemin de l'Île aux Fantômes
    - vii) Demande de PIIA 336, rue de la Rive
- 8- Dépôt du projet de réfection d'une conduite de refoulement au Fonds pour l'infrastructure d'eau FIMEAU
- 9- Services professionnels intégrés en architecture et en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du centre de service municipaux
- 10- Opération de la Sureté du Québec du 31 août 2019
- 11- Entente-cadre concernant l'acquisition de lots par voie de prescription acquisitive
- 12- Règlement n° 540-2019 modifiant le règlement n° 520-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs au prolongement du réseau d'aqueduc sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans
  - a) Adoption du règlement n° 540-2019 modifiant le règlement n° 520-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs au prolongement du réseau d'aqueduc sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans
- 13- Règlement n° 541-2019 modifiant le règlement n° 521-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs à la collecte des eaux usées sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans
  - a) Adoption du règlement n° 541-2019 modifiant le règlement n° 521-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs à la collecte des eaux usées sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans
- 14- Règlement n° 542-2019 modifiant le règlement n° 522-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures d'aqueduc existant sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans
  - a) Adoption du règlement n° 542-2019 modifiant le règlement n° 522-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures d'aqueduc existant sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans
- 15- Demande d'un don ou d'une commandite
- 16- Informations diverses
- 17- Autres affaires
- 18- Questions du public
- 19- Levée de la séance